Informations de base

1997/2062(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.40.14 Compétitivité industrielle	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ECON Economique, monétaire et politique industrielle	GLANTE Norbert (PSE)	02/10/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR)	04/09/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Industrie	2043	1997-11-13

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/04/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0152	Résumé
18/07/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/11/1997	Débat au Conseil		
23/04/1998	Vote en commission		Résumé
23/04/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0148/1998	
30/04/1998	Fin de la procédure au Parlement		
18/05/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1997/2062(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/4/08811

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0148/1998 JO C 152 18.05.1998, p. 0005	23/04/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0225/1998 JO C 152 18.05.1998, p. 0014-0028	30/04/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0152	16/04/1997	Résumé
Document de suivi	COM(2001)0770	14/12/2001	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1376/1997 JO C 073 09.03.1998, p. 0001	11/12/1997	Résumé

Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 30/04/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Norbert GLANTE (PSE, D), le Parlement européen souligne l'importance des technologies de l'information pour le développement de l'économie européenne et demande à la Commission d'élaborer un plan d'action afin de promouvoir ce secteur. Il considère que le secteur public devrait jouer un rôle moteur dans le renforcement de la compétitivité des TIC, notamment par sa capacité à susciter une demande ainsi que par des mesures d'éducation et de formation. A cette fin, la présence des pouvoirs publics sur les réseaux électroniques est jugée essentielle. Le Parlement demande également l'élaboration et la publication de lignes directrices européennes concernant les qualifications indispensables à la compétitivité du secteur. Il s'agit par ce biais, de permettre la formation d'un nombre suffisant de spécialistes dans les technologies de l'information et de la communication. Parmi les autres recommandations, on retiendra : - une meilleure coordination législative afin d'éviter la fragmentation des marchés au sein de l'Union européenne; - la nécessité pour l'Europe de jouer un rôle moteur dans la conception de normes internationales; - l'encouragement de la recherche dans le domaine des logiciels multilingues; - la promotion de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale, en faisant appel à la Fondation européenne pour la formation; - un soutien à la coopération entre les milieux économiques et l'enseignement supérieur dans le domaine des TIC et de leur utilisation; - l'adoption de mesures visant à améliorer l'accès aux "venture capital" pour les petites

sociétés innovantes; - l'augmentation des crédits inscrits dans le budget 1998 pour l'équipement technologique des PME; - que le 5ème programme cadre de R&D accorde une plus grande importance aux TIC. Le Parlement exhorte enfin la Commission à présenter une étude détaillée concernant le télétravail (nombre de personnes concernées, ventilation en fonction des secteurs, des niveaux éducatifs, de l'âge et du sexe) et à se pencher sur les implications pratiques en découlant pour la législation sociale et les exigences de santé, de sécurité et de formation.

Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 14/12/2001 - Document de suivi

OBJECTIF : proposer une stratégie d'introduction des TIC dans les pays en voie de développement en vue de lutter contre la pauvreté. CONTENU : La présente communication entend mettre en garde contre le fossé majeur sur le point de se creuser entre les pays riches, largement bénéficiaires de la "révolution numérique" et les pays pauvres, écartés jusqu'ici des bénéfices des technologies de l'information et des communications (TIC). Ces technologies génèrent des flux d'information à une échelle mondiale et transforment en profondeur le mode de fonctionnement des entreprises, des marchés et de la politique. Selon le document de la Commission, un tiers des habitants de la planète n'ont jamais passé un seul appel téléphonique. Plus de trois milliards d'individus n'ont pas d'argent à consacrer à des services de communication ou vivent dans des régions rurales et reculées, où l'accès aux technologies de l'information et de la communication est sinon absent, du moins rare. C'est la raison pour laquelle, la Commission entend inverser la tendance et soutenir l'idée que les TIC doivent devenir un secteur prioritaire de la coopération au développement de la Communauté. La communication entend également défendre l'idée qu'aider les pauvres à accéder aux TIC peut les aider à lutter directement contre la pauvreté. La communication décrit ce qu'il faut entendre par "TIC" et explique comment les outils des TIC peuvent améliorer l'efficacité des programmes de coopération au développement. Elle esquisse également les éléments d'un cadre d'action possible pour écarter les risques d'une mauvaise utilisation des technologies de l'information ou d'une utilisation insuffisante. En effet, si elles sont mal appliquées, les TIC peuvent accentuer la marginalisation des populations pauvres et défavorisées. Dans ce contexte, la Communauté entend jouer un rôle actif en attirant l'attention sur les avantages potentiels des nouvelles mesures et en aidant les pays intéressés à étudier des actions adaptées à leur situation et à leurs priorités. La CE soutiendra et emploiera les TIC, non pas tant comme un secteur prioritaire que comme un outil permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre des domaines prioritaires et des aspects horizontaux de la nouvelle politique de développement de la Communauté. Les TIC ne doivent dès lors pas être considérées isolément, mais plutôt comme un élément de la stratégie de développement globale et du dialogue politique avec les pays bénéficiaires.

Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 11/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité considère que le document de la Commission présente un panorama concret et réaliste de la structure des marchés et souhaiterait ajouter que l'Europe ne sera compétitive que si elle est capable d'adopter des politiques et des structures adaptées à la mondialisation des marchés. Par conséquent, des solutions et des approches à caractère purement "européen" risquent de la cantonner dans une inévitable position de faiblesse. Le CES fait une mise en garde à propos de la situation de l'emploi : en l'absence de chiffres précis sur la délocalisation, il est difficile de préciser si, en termes d'emplois, la balance nette entre les tendances opposées est positive ou négative. Il faudrait procéder à une analyse plus approfondie, afin de vérifier si certaines industries nouvelles ou en expansion (par exemple les télécommunications) ne fournissent pas un résultat positif contrebalancé par la balance négative d'autres secteurs industriels. Le fait que la Commission ait identifié concrètement des domaines d'action est positif. Le CES recommande que les efforts se concentrent en particulier sur les actions susceptibles de créer des emplois : incitations aux PME - et en particulier pour la création de nouvelles PME dans les secteurs les plus porteurs (logiciels, contenus multimédias, etc.) -, soutien à la formation des jeunes et des travailleurs, incitations aux établissements d'enseignement pour l'utilisation de nouvelles technologies et pour leur connexion au réseau. Le CES estime qu'un plan européen de R&D, mené en collaboration par l'industrie et les pouvoirs publics, devrait constituer une priorité absolue.

Compétitivité des industries européennes des technologies de l'information et des communications TIC

1997/2062(COS) - 16/04/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF: la présente communication identifie les principaux défis à relever pour les industries européennes des technologies de l'information et des communications (TIC) et suggère plusieurs domaines d'action à prendre en compte pour améliorer leur compétitivité. CONTENU: les industries des technologies de l'information et des communications représentent une part importante et croissante des industries de transformation en Europe: 8,3% du chiffre d'affaires, 6,5% des emplois, 7,8% de la production et 9,1% de la valeur ajoutée brute totale. Les taux de croissance du marché sont de l'ordre de 7% et devraient se maintenir à ce niveau au cours des prochaines années. Bien qu'apparemment élevés, ces taux de croissance sont toutefois inférieurs à ceux des Etats-Unis et des pays en développement rapide d'Asie. Depuis 1990, la part de l'Europe sur le marché mondial des technologies de l'information est passée de 35% à 28%, tandis que le marché américain est passé de 35% à 41% du marché mondial en 1996. Si les fabricants européens ont pu maintenir une position concurrentielle satisfaisante dans le domaine des semi-conducteurs et dans le secteur du matériel de télécommunications, il n'en va pas de même dans le domaine du montage électronique (qu'il s'agisse d'électronique grand public ou d'ordinateurs), où l'Europe apparaît gravement handicapée en tant que lieu de production, eu égard notamment à ses coûts de main d'oeuvre élevés. En vue d'améliorer la compétitivité de l'industrie, la Commission insiste sur la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre d'actions prioritaires déjà engagées. Il s'agit notamment: de la mise en oeuvre effective par tous les Etats membres de la libéralisation des marchés des télécommunications avant le 01/01 /1998; d'une initiative européenne dans le domaine du commerce électronique; de l'acceptation de règles et de principes convenus au niveau

international (concurrence, droits de propriété intellectuelle, sécurité de l'information etc); d'assurer une réelle présence européenne dans le domaine des systèmes de communication à large bande par satellite; des plans d'action dans le domaine des transports intelligents; de l'utilisation optimale du programme-cadre de R&D; de l'éducation et de la formation aux nouvelles technologies; du problème linguistique, particulièrement aigu pour les logiciels en Europe. La Commission suggère également d'entreprendre plusieurs actions dans de nouveaux domaines visant à améliorer soit les conditions de l'offre, soit l'ampleur de la demande: - accélérer les conditions de la concurrence mondiale; - accélérer l'adoption des TIC et engager des actions de sensibilisation: les autorités chargées de l'éducation doivent notamment améliorer l'implantation des TIC dans les écoles, afin d'ouvrir la voie à la société de l'information; - créer de nouveaux marchés en adoptant des normes en temps utile: un "guichet unique" sous l'égide des organismes européens de normalisation devrait être envisagé d'urgence, afin d'assurer la cohérence et une utilisation optimale des ressources européennes en matière de normalisation; - exploiter le potentiel lié à l'élargissement en accordant une attention particulière à la coopération entre les industries de l'Union et des pays d'Europe centrale et orientale; - promouvoir la coopération industrielle transfrontière; - faciliter la création de PME en mettant l'accent sur le capital risque et la coopération avec les organismes financiers et en allégeant les contraintes administratives; - mettre l'accent sur l'emploi (compétences, éducation et formation): la Commission suggère la mise en oeuvre d'un système de "normes de compétence" afin de disposer d'une base de référence pour se constituer une main d'oeuvre qualifiée, améliorer les performances et définir les programmes de formation; - promouvoir l'étalonnage des performances concurrentielles auprès des entreprises, et notamment des PME. La Commission propose de faire suite à la présente communication en collaborant avec les Etats membres et les entreprises en vue de définir les actions spécifiques à engager dans ces domaines clés, d'établir un calendrier d'exécution pour toutes les parties concernées (Commission, Etats membres, entreprises), et d'instituer un mécanisme de contrôle périodique de l'avancement des actions.